

Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 15
10 Février 2020

Par courriel : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Ménard, Daniel Leparoux
Assiste : Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Matchs non joués

La Commission prend connaissance du PV de la Commission Départementale Sportive du 10.02.2020 et fixe les matchs à jouer et à rejouer suite aux impraticabilités des terrains du week-end du 09 Février 2020, aux 1ères dates libres du calendrier.

- **Coupes U15 Intersport et U18 Jean Olivier**

La Commission rappelle l'article 5.2.7 des règlements de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe U18 Jean Olivier :

«En cas d'impraticabilité du terrain primitivement choisi, la commission a la faculté de procéder à la désignation du terrain du club adverse ou à un autre lieu de rencontre qui en tout état de cause est retenu en cas d'impraticabilité du terrain des deux clubs en présence ».

Les quatre rencontres concernées sont inversées et fixées aux premières dates libres soit le 15 ou 22 février 2020.

La Commission procède à la modification de la rencontre U15 D3 Masculin / Groupe B / 22204611 Châteaubriant V. 2 – GJ Soudan 3 Forêts qui est avancée au mercredi 19 Février 2020 à 15h00 en raison du match en retard de Coupe à jouer pour le GJ Soudan 3 Forêts impérativement le 22 Février 2020.

- **Championnats**

Les rencontres de championnat reportées pour la seconde fois ont été inversées systématiquement et fixées soit le 15 ou le 22 février 2020.

Le Président,
Mickaël Herriau

La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau

